



Compétitions Garçons Jeunes DANS QUELLE(S) EQUIPE(S) JE PEUX JOUER ?

Compétitions → Catégories d'âge ↓	U7 District	U9 District	U11 District	U13 District et Ligue	U14 Ligue	U15 District et Ligue	U16 Ligue	U17 District et Ligue	U18 District et Ligue	U19 Ligue
U20 G										OUI Max. 3/éq.
U19 G										OUI
U18 G									OUI	OUI
U17 G								OUI	OUI	OUI (surcl.73.1)
U16 G						U16F (**)	OUI	OUI	OUI	
U15 G et F				U15F(*)	U15F	OUI	U15G	U15G (surcl.73.1)		
U14 G et F				U14F	OUI	OUI	U14G			
U13 G et F				OUI	OUI	OUI (surcl.73.1) Max. 3/éq.				
U12 G et F			U12F	OUI	OUI (surcl.73.1) Max. 3/éq.					
U11 G et F			OUI	OUI (surcl.73.1) Max. 3/éq.						
U10 G et F		U10F	OUI							
U9 G et F		OUI	OUI (surcl.73.1) Max. 3/éq.							
U8 G et F	U8F et 2 U8G Max (***)	OUI								
U7 G et F	OUI	OUI (surcl.73.1) Max. 3/éq.								
U6 G et F	OUI									

Max. 3/éq. = 3 joueurs maximum par équipe inscrit sur une feuille de match

(*) Article - 136-3

Le Comité de Direction de la Ligue concernée peut, sur proposition des Comités de Direction des Districts, autoriser des équipes féminines U15 F à participer à des épreuves régionales ou départementales masculines U13, s'il n'y a pas d'épreuve régionale ni départementale U15 F organisée.

() Article - 155 Mixité**

les joueuses U16 F appartenant à un pôle "Espoirs" ou au pôle "France" peuvent évoluer dans les compétitions masculines U15

(*) Circulaire relative à l'évolution du Football d'Animation votée lors de l'Assemblée Générale de la LFA du 9 février 2013**

2 U8G maxi par équipe

Article 73.1 RG FFF (surclassement) : "Sur autorisation médicale explicite figurant sur la demande de licence, les joueur(se)s peuvent pratiquer dans la catégorie immédiatement supérieure à celle de leur licence, sauf pour les licenciés U18 qui peuvent pratiquer en Seniors"

Articles 153 et 168 des Règlements Généraux FFF